



Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique acquiert des réductions de CO₂ par le biais d'un modèle d'enchère novateur

Zurich, le 29 juin 2006

La Fondation Centime Climatique a aujourd'hui présenté lors d'une conférence de presse à Berne le deuxième programme de réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Avec le Programme Enchères, la Fondation acquiert des projets visant l'utilisation efficiente des carburants et des combustibles fossiles, l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que l'utilisation de la chaleur résiduelle. Sur la période 2008 à 2012, les émissions de CO₂ doivent ainsi être réduites d'au moins un million de tonnes, et ce de manière aussi efficiente que possible au niveau des coûts. Le modèle d'enchère est une démarche novatrice, utilisée pour la première fois pour réduire les émissions de CO₂ en Suisse, qui garantit l'utilité maximale des moyens investis.

Un mois après le lancement du Programme Bâtiments, la Fondation Centime Climatique lance le 1^{er} juillet 2006 le Programme Enchères de réduction des émissions de CO₂. "Le Programme Enchères représente une innovation dans le domaine de la protection climatique – pour la première fois, des réductions de CO₂ sont acquises en Suisse suivant le principe de l'efficience au niveau des coûts. Les moyens sont ainsi engagés là où ils déploient la plus grande utilité", a expliqué Ronald Ganz, Vice Président du Conseil de fondation de la Fondation Centime Climatique. Dans le cadre de ce programme, la Fondation Centime Climatique acquiert des projets visant l'utilisation efficiente des carburants et des combustibles fossiles, l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que l'utilisation de la chaleur résiduelle. Concrètement, il peut s'agir par exemple de projets encourageant le transfert du trafic individuel vers les transports en commun ou bien touchant au remplacement de la flotte de véhicules d'entreprise par des véhicules efficaces. Font aussi l'objet d'un encouragement les projets qui réduisent les émissions de CO₂ lors de la production de chaleur grâce à l'utilisation de la chaleur résiduelle de l'industrie, de l'artisanat ou d'usines d'incinération d'ordures ménagères, ou qui permettent la mise à disposition de chaleur issue de sources d'énergie renouvelables pour des processus ou des réseaux de chauffage.

Trois rondes d'enchères

Trois rondes d'enchères se tiendront entre juillet 2006 et fin août 2007. A chaque fois, les organismes porteurs privés et publics ont deux mois pour déposer leurs projets.



Les projets doivent correspondre à l'une des catégories de projet définies et réduire en Suisse entre 2007 et 2012 au moins 1'000 tonnes de CO₂. Par ailleurs, la contribution de la Fondation doit être déterminante pour la réalisation du projet. Les initiateurs fixent dans leur présentation de projet l'indemnisation sollicitée auprès de la Fondation Centime Climatique par tonne de CO₂ réduite.

"L'adjudicateur examine les projets soumis. Un expert indépendant contrôle ensuite la demande et transmet à l'adjudicateur une évaluation du projet accompagnée d'une recommandation", a expliqué Christoph Hugi, représentant de Ernst Basler und Partner, auxquels a été confié le rôle d'adjudicateur. Les projets admissibles aux enchères sont classés selon l'indemnisation réclamée par tonne de CO₂ réduite. A la fin d'une ronde d'enchères – le jour-même de l'enchère – la Fondation Centime Climatique détermine les moyens à verser et l'indemnisation maximale par tonne de CO₂ et sélectionne l'un après l'autre les projets présentant les coûts les plus faibles de réduction des émissions, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Les organismes porteurs des projets retenus concluent avec la Fondation Centime Climatique un contrat concernant l'indemnisation correspondante et le planning du projet. Le versement a lieu annuellement au cours de la période 2007 à 2012 selon la réduction de CO₂ effectivement réalisée et vérifiée par des tiers indépendants.

Intermédiaires et acquisition propre complètent les programmes

A côté du Programme Bâtiments et du Programme Enchères, la Fondation Centime Climatique a pu s'assurer la coopération en tant qu'"intermédiaires" de cinq associations et organisations nationales qui fournissent à la Fondation des projets dignes de soutien. Leur tâche est de soutenir les initiateurs de projets dans l'élaboration d'une présentation de projet couronnée de succès. Les projets ainsi entremis doivent répondre aux mêmes exigences que ceux soumis dans le cadre du Programme Enchères.

La Fondation Centime Climatique entre en négociations directes avec les initiateurs de projets à grande échelle sélectionnés qui apportent une contribution notable à l'atteinte de son objectif.

Marco Berg, Directeur de la Fondation Centime Climatique, est convaincu que les moyens prévus de 270 millions de francs au total pour le Programme Enchères ainsi que les Programmes Intermédiaires et Projets à grande échelle permettront même à la Fondation d'aller au-delà de l'objectif de réduction qui lui a été fixé par la Confédération. Il s'attend à pouvoir déclencher au cours de la période 2008 à 2012 jusqu'au double de la réduction exigée d'un million de tonnes d'émissions de CO₂.



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

La Fondation Centime Climatique

La Fondation Centime Climatique a été créée en août 2005 en tant que mesure volontaire des milieux des affaires au sens de la loi sur le CO₂. Son objectif est d'apporter une contribution crédible et efficiente au niveau des coûts à une politique climatique suisse moderne. A cet effet, la Fondation Centime Climatique dispose depuis le 1^{er} octobre 2005 de revenus annuels d'environ 100 millions de francs, provenant d'une redevance prélevée sur les importations d'essence et de diesel à raison de 1,5 centimes par litre. Les revenus sont investis en totalité dans des projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger. La Fondation Centime Climatique contribue ainsi de manière décisive à ce que la Suisse puisse s'acquitter de ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Informations supplémentaires:

Marco Berg, Directeur

Tel: 079 829 71 03

www.fondationcentimeclimatique.ch